



La Cellule mobile de Référence Handicap et Vieillessement soutient et accompagne les personnes handicapées mentales vieillissantes ainsi que leur entourage (professionnels et/ou famille). D'abord projet pilote, la cellule a été reconnue en 2019 comme DSI – Dispositif mobile de Soutien à l'Inclusion (AViQ). L'équipe se compose de 2 psychologues et d'une assistante sociale. Elles font le point aujourd'hui sur l'évolution de ce service.

Quelles sont les origines de la CRHV ?

Les personnes handicapées mentales vieillissent, comme tout le monde. En service résidentiel ou en famille, il est parfois compliqué pour les éducateurs ou pour les proches de leur apporter tous les soins nécessaires et/ou un accompagnement adapté. La Commission subrégionale de la province du Luxembourg et l'ASBL « Les Hautes-Ardenne » ont alors décidé de mettre en place un nouveau projet pour tenter de répondre aux besoins des personnes handicapées mentales vieillissantes.

Le projet a démarré en 2016. Au départ, il s'agissait d'un partenariat avec la Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins « La Bouvière » à Vielsalm, qui réservait des lits pour des personnes vieillissantes avec un handicap mental. En contrepartie, elle recevait un renfort éducatif en matière de personnel pour l'encadrement et l'accompagnement de ces personnes. Le projet s'appelait « Cantou + » et a duré deux ans. Il a permis de mettre en lumière la complexité de l'insertion des personnes avec un handicap mental au sein d'un service résidentiel de type MR/MRS. Nous avons aussi constaté que, même si le vieillissement de leurs bénéficiaires impose des adaptations et entraîne parfois certaines difficultés au niveau de l'accompagnement, les services résidentiels (SRA) ne souhaitent pas perturber leurs bénéficiaires avec un changement de lieu de vie.

Le projet a alors pris une autre orientation et est devenu en 2018 une Cellule mobile de Référence Handicap et Vieillessement. Nous intervenons donc directement sur le lieu de vie des personnes avec un handicap mental, que cela soit en services résidentiels pour adultes (SRA), en maisons de repos/maisons de repos et de soins (MR/MRS) ou à domicile.

Dans un premier temps, le projet pilote a pu exister grâce à une subvention facultative annuelle. Début 2019, la CRHV est devenue un service agréé et est reconnue comme Dispositif mobile de Soutien à l'Inclusion (AViQ), au même titre que les Cellules Mobiles d'Intervention (CMI) et les services d'accompagnement des milieux d'accueil au niveau de la petite enfance.

Quelles sont vos missions ?

Nous tentons d'encourager la réflexion avec les professionnels déjà présents afin de trouver de nouvelles solutions pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées mentales vieillissantes. Concrètement, c'est très varié : nous pouvons faire de la supervision ou du soutien d'équipe, soutenir les familles dans les démarches, proposer des formations, faciliter le travail en réseau, ... Nous visons une approche individualisée. Cela implique également d'être au plus proche de l'environnement de vie de la personne et, en ce sens, de lui offrir, à elle ainsi qu'à son entourage, des possibilités d'écoute, d'évaluations, de conseils, d'intervention et de suivi, tout en considérant les proches et les professionnels entourant la personne comme des partenaires privilégiés.

Qui peut faire appel à la CRHV ?

Tout le monde, tant que la demande concerne une personne handicapée mentale vieillissante (+ de 50 ans). Cela peut être la personne elle-même, la famille, les aidants proches, les professionnels d'institution ou du domicile, ...

Pour quelles raisons fait-on appel à vous le plus souvent ?

Lorsqu'il y a une perte d'autonomie, l'apparition de troubles du comportement, l'envie ou la nécessité de préparer l'avenir, avec cette question : « Quelle prise en charge et accompagnement pouvons-nous offrir à la personne handicapée mentale vieillissante, quand l'entourage n'est plus apte à le faire parce qu'il vieillit aussi ? ». Il y a aussi une différence entre la demande explicite et la demande implicite qui nécessite, quant à elle, plus de temps et de rencontres. La demande formulée ne correspond parfois pas aux besoins que nous, nous identifions dans la situation. Parfois, ce sont les professionnels ou la famille qui sont plus dans le besoin que la personne pour laquelle ils ont fait appel à nous. En MR/MRS, c'est souvent le personnel qui est en demande.

Sur quel territoire pouvez-vous intervenir ?

Les interventions de la Cellule mobile de Référence Handicap et Vieillesse se centrent sur le territoire de la province du Luxembourg, et une partie de la province de Liège. Etant un dispositif unique en Wallonie, la Cellule souhaite assurer un rôle de relais, auprès des pouvoirs subsidiaires, des difficultés et besoins éventuels de toute personne concernée (professionnel ou aidant proche) par l'accompagnement d'une personne handicapée mentale vieillissante.

De même, la Cellule pourra relayer auprès des partenaires toutes demandes d'intervention en dehors de son territoire.

Quels sont vos projets ?

Continuer à nous faire connaître, continuer à faire se rencontrer les acteurs qui gravitent autour de la personne handicapée mentale vieillissante, avec les professionnels du vieillissement en général, qu'ils se parlent, qu'on puisse réfléchir ensemble à l'avenir, aux enjeux et aux défis qui vont se poser. L'objectif pour nous est

également de dispenser des formations communes à ces deux secteurs que sont la gérontologie et le secteur du handicap.

Pour plus de renseignements sur la
**Cellule mobile de Référence
Handicap et Vieillessement :**

<https://www.crhv.be>

Cindy LECOQ - 048 4/53.87.55

crhvlux@leshautesardennes.be

